



Garantie limitée sur les pièces de rechange et les accessoires d'origine Lucid

Qui est le garant?

Conformément aux modalités et limitations de la présente garantie, le garant est décrit ci-dessous :

Garant	Région de la garantie
Lucid USA, Inc 7373 Gateway Blvd Newark, CA 94560 Téléphone : 1 888-99 NIC (1 888 995-8243)	États-Unis
Lucid Motors Canada ULC 1133, Melville St, Suite 2700 VANCOUVER, C.-B. V6E 4E5 Téléphone : 1 888-99 NIC (1 888 995-8243)	Canada

Qu'est-ce que la région de la garantie?

La région couverte par la garantie est définie comme les pays nord-américains (uniquement États-Unis et Canada) où les pièces de rechange et les accessoires d'origine Lucid ont été achetés à l'origine, mais exclut les îles, régions outre-mer, municipalités et territoires associés à ces pays.

Qui peut utiliser cette garantie limitée?

La présente garantie est fournie à l'acheteur initial et au(x) propriétaire(s) subséquent(s) de la pièce de rechange ou de l'accessoire d'origine Lucid concerné(s) pendant la période de garantie.

En quoi consiste le recours?

Le recours en vertu de la présente garantie limitée se limite à la réparation, au remplacement ou au réglage des pièces défectueuses.

Limitation des garanties implicites et des dommages accessoires et indirects : Toutes les garanties implicites, y compris toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier, sont limitées à la période de garantie définie ci-dessus dans toute la mesure permise par la loi applicable. La présente garantie Lucid exclut les recours en cas de dommages accessoires ou consécutifs. Les dommages accessoires et indirects comprennent, sans s'y limiter, la perte de temps, la perte de revenu ou de profits, la perte de jouissance de votre véhicule, la diminution de la valeur du véhicule, les frais de transport alternatif, les frais d'hébergement, les inconvénients, l'aggravation ou la détresse



émotionnelle. Certains États ne permettent pas de limiter la durée d'une garantie implicite ou l'exclusion ou la limitation de dommages accessoires ou indirects; par conséquent, il se pourrait que la limitation ou l'exclusion susmentionnée ne s'applique pas à vous.

Qu'elle est la durée de la période de garantie?

Deux ans à compter de la date d'achat et un nombre illimité de milles, sauf :

- Les pièces de rechange et les accessoires Lucid d'origine achetés par le client et installés sur un véhicule neuf avant la livraison (et inclus sur la facture du véhicule neuf) sont couverts par la période de couverture de la garantie limitée de véhicule neuf de Lucid applicable à cette pièce et à un accessoire : 4 ans ou 50 000 miles (selon la première éventualité)
- Les pièces de rechange d'origine installées pendant une réparation au titre de la garantie sont couvertes pendant le reste de la période de couverture de la garantie limitée de véhicule neuf de Lucid applicable à cette pièce.

Le client doit fournir une preuve de la date d'achat de la pièce ou de l'accessoire.

Que couvre cette garantie limitée?

Le garant s'engage, sans frais et dans un délai raisonnable, à réparer, à remplacer ou à régler les pièces de rechange et les accessoires d'origine Lucid qui fonctionnent mal ou qui ne fonctionnent pas correctement pendant la période de couverture applicable en raison d'un défaut de fabrication ou de main-d'œuvre, dans un délai raisonnable suivant votre demande et à la condition que les pièces de rechange et les accessoires d'origine Lucid aient été correctement utilisés et entretenus, et que la défectuosité ou la défaillance ait été signalée à Lucid pendant la période de garantie. Le garant peut, à sa discrétion, déterminer la méthode de réparation d'une pièce défectueuse ou qui tombe en panne (réparation, remplacement ou réglage avec une pièce neuve, remise à neuf ou réusinée). Si la pièce ou l'accessoire a été installé par un technicien de Lucid, les frais de main-d'œuvre de remplacement sont également couverts.

Que ne couvre pas cette garantie limitée?

Les dommages raisonnablement caractérisés ou causés par un des éléments ou une des actions ci-dessous ne sont pas couverts par la présente garantie :

- Usure normale. L'usure normale est un dommage ou une contrainte qui survient dans le cadre d'une utilisation normale. Cela comprend également les dommages esthétiques qui n'affectent pas le fonctionnement.
- Accidents, collisions ou impacts avec des objets extérieurs.
- Incidents externes (p. ex., vol ou vandalisme) ou influences extérieures (p. ex., conditions météorologiques ou facteurs environnementaux).
- Application ou déversement de produits chimiques.
- Négligence et utilisation abusive, mauvaise ou déraisonnable.
- Utilisation d'appareils ou d'accessoires incompatibles.
- Le réglage, la modification ou la réparation effectués par du personnel non autorisé par Lucid, y compris le réglage, la modification ou la réparation qui auraient pu autrement être couvertes par la présente garantie.



- Utilisation à des fins commerciales.

Les mises à jour logicielles ne sont pas considérées comme des pièces de rechange ou des accessoires aux fins de la couverture en vertu de la présente garantie.

La présente garantie ne couvre pas les pneus. Les réclamations concernant cette dernière garantie doivent être faites directement auprès du fabricant de pneus.

Comment obtenir un service au titre de la garantie :

Avisez Lucid pendant la période de garantie et apportez votre pièce ou accessoire d'origine à un centre de service Lucid. Vous trouverez une liste des Centres de service Lucid sur notre site Web <https://www.lucidmotors.com>. Vous pouvez également obtenir de l'information sur la mise en œuvre de la garantie ou planifier l'entretien en communiquant avec le Service à la clientèle de Lucid au numéro sans frais 1 888 99-LUCID (888 995-8243). Soyez prêt à fournir votre NIV et à décrire le problème auquel vous êtes confronté. Bien que vous n'ayez pas à faire appel à un Centre de service Lucid ou à un atelier de réparation autorisé par Lucid, la couverture en vertu de la présente garantie Lucid peut être exclue en cas d'entretien, de service ou de réparation inappropriés effectués par un centre de service ou un atelier de réparation autre que Lucid et non autorisé par Lucid.

Réserve de droits

Le garant se réserve le droit d'apporter des modifications ou des ajouts aux garanties en tout temps, sans engager d'obligation d'apporter les mêmes modifications ou ajouts aux garanties antérieures. Le garant se réserve également le droit de fournir des réparations après la garantie, d'effectuer des rappels ou de prolonger la période de garantie à la seule discrétion du garant, et aucune modification ou prolongation ne contraint le garant à offrir ou à fournir d'autres modifications ou prolongations futures.

Droits applicables

Les garanties contenues dans la présente garantie et toutes les questions concernant leur application et leur interprétation sont régies par la loi du territoire dans lequel vous avez effectué l'achat des pièces de rechange et des accessoires d'origine Lucid.

Les seules garanties expresses accompagnant l'achat de pièces et d'accessoires Lucid sont celles offertes par le garant. **LE GARANT N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE SUR LES PIÈCES ET LES ACCESSOIRES, À L'EXCEPTION DE LA PRÉSENTE GARANTIE.** Cette garantie vous confère des droits judiciaires précis, et vous pourriez également vous prévaloir d'autres droits selon la Province du Canada ou l'État des États-Unis.

Satisfaction de la clientèle

Nous prenons la satisfaction de nos clients au sérieux. Si vous avez des questions ou des préoccupations, ou si vous n'êtes pas satisfait du service que vous recevez, suivez ces étapes :

1. Communiquez avec votre représentant de service Lucid dans votre centre de services local. Une liste des emplacements est disponible au : <https://www.lucidmotors.com/locations>.
2. Si votre question ou préoccupation n'est toujours pas résolue, communiquez avec le directeur des ventes, le directeur du Centre de services ou le directeur de l'assistance à la clientèle en écrivant à customercare@lucidmotors.com ou en composant le 1-888-99 LUCID (1-888-995-8243).